

ASSOLIDAIRE

ENERGIES

23, rue Vernet, Paris 8^{ème}
[assolidaireenergies@
yahoo.fr](mailto:assolidaireenergies@yahoo.fr)

Le Trait d'Union

**des Anciennes et des Anciens des
Industries Electriques et Gazières**

n° 26

2^{ème} trim.
2012

ASSOLIDAIRE COMMUNIQUE :

◆ ACTION AUX PRUD'HOMMES DE PARIS CONTRE EDF/GDF
Complément de pension, clause de revoynure de pension, C52, PERS 950
Dossiers 2009 = CDP1 / Dossiers 2010 = CDP2

• Point au 14 avril 2012

➔ Suite jugement du 23 février 2012 prononcé par le Conseil des Prud'hommes de Paris, collègue « Industrie »

54 portés par ASSOLIDAIRE auprès de l'UDFO75, ont fait l'objet d'un jugement en départage, prononcé à l'audience publique du 23 février 2012. Sur la demande de revalorisation de la pension de vieillesse ou « application de la clause de revoynure 2008 », le Conseil des Prudhommes s'est encore « **déclaré incompétent au profit du Tribunal des affaires sociales de Nantes (TASS) pour connaître de la demande des 54 demandeurs, salariés en inactivité en revalorisation du montant de leurs pensions de vieillesse** ». C'est un jugement identique, en tous points de vue, à celui prononcé le 23 juin 2011 pour le collègue « Encadrement ».

Sous réserve de la rentrée des cotisations normalement dues à FO par tous les demandeurs et du règlement des arriérés, l'UDFO75 renouvelle la prise en charge juridique des dossiers auprès des différents tribunaux. Les demandeurs non à jour au 1^{er} avril 2012 seront systématiquement exclus de la protection juridique FO. Pour toutes celles et tous ceux qui ont décidé d'arrêter les procédures devant les tribunaux, il leur appartient d'en aviser l'UDFO75 qui peut leur réclamer les frais d'avocat avancés s'ils ne sont à jour de leur cotisation antérieure à 2012, et d'envoyer une LR +AR au tribunal correspondant pour demander le retrait de leur dossier.

Un nouvel avocat, Me Viala, a été désigné par l'UDFO75 pour remplacer Me Lheureux qui n'a pas souhaité poursuivre l'instruction des dossiers au-delà du Conseil des Prudhommes de Paris. A la suite du jugement du 23 février dernier, Me Viala a déposé dans les temps un « **Contredit** » sur l'incompétence du Conseil des Prudhommes, auprès de la Chambre Sociale de la Cour d'Appel de Paris.

Prochains RV avec le Conseil des prudhommes de Paris :

- **le 18 juin 2012** pour le collègue Industrie CDP2 (audience jugement sur le fond du 6 mars 2012 reportée suite retard transmission de pièces de dossier par EDF/GDF).
- **le 12 novembre 2012** pour le collègue Encadrement CDP2 (audience jugement sur le fond du 9 février 2012 reportée suite défaut de paiement de l'avocat par l'UDFO75, en attente des rentrées de cotisations).

Prochains RV avec le TASS de Nantes :

- **Date indéterminée 2013/2014** pour les 58 dossiers du collège « Encadrement » (CDP1) dont le jugement a été prononcé le 23 juin 2011, le « **Contredit** » n'ayant pas été déposé dans les temps par l'avocat de l'UDFO75.

Prochain RV avec la Cour d'Appel de Paris :

- **Date indéterminée 2012/2013** pour les 54 dossiers du collège « Industrie » (CDP1) dont le jugement en départage a été prononcé le 23 février 2012 et un « **Contredit** » aussitôt déposé par le nouvel avocat de l'UDFO75.
- **le 6 juin 2013** pour les 8 dossiers jugés le 23/06/2011 au collège Encadrement CDP1.

◆ LA PERTE DU POUVOIR D'ACHAT, EN 2011, EST CONFIRMÉE POUR LES PENSIONNE(E)S DU RÉGIME GÉNÉRAL ET, EN CONSÉQUENCE, POUR LES ANCIEN(NE)S DES INDUSTRIES ÉLECTRIQUES ET GAZIÈRES

• « L'effet 1^{er} avril »

Bien que le montant des retraites ait augmenté, au 1^{er} avril 2011, de 2,1%, la perte de pouvoir d'achat enregistrée pour la seule année 2011, et pour chaque ancien employé des industries électriques et gazières peut être estimée à près de 4%, pour l'évolution des pensions, enregistrée depuis 2005. Ainsi le manque à gagner **pour une pension de 1000 Euros par mois a été d'environ 480 Euros pour l'année 2011**. C'est aussi en partie (de l'ordre de 1,0%, soit 120 euros) le résultat de l'application de la loi de décembre 2008, consolidée en novembre 2010.

En effet, les prévisions de l'inflation 2011 étaient de 1,8% (appliqué à nos pensions au 1^{er} avril 2011) alors que l'inflation, pour cette même année, a été, en moyenne sur douze mois glissants, de 2,4% et de 2,1% selon les calculs de l'INSEE (moyenne lissée sur deux années glissantes). Une revoyure donc de 0,3% qui n'est appliquée qu'au... 1^{er} avril 2012. C'est « **l'effet 1^{er} avril** ».

Le manque à gagner est donc à mettre au compte de cet effet retard inacceptable. De plus, la revalorisation au titre de l'inflation s'applique à compter du premier avril 2012 et non du premier janvier 2012 donc trois mois sont perdus selon les dispositions parfaitement injustes de la loi du 17 décembre 2008, consolidée en novembre 2010.

La revalorisation des pensions des anciens des industries électriques et gazières s'applique de façon plus large à présent, depuis le 1^{er} janvier 2009 à tous les pensionnés du Régime Général. Il devient donc urgent de revoir l'application de cette loi qui techniquement réduit de façon systématique chaque année (avec un effet cumul, voir évolution enregistrée sur fiche ci-jointe) le pouvoir d'achat de centaines de milliers de pensionnés.

Le Défenseur des droits a été saisi à cet effet, par ASSOLIDAIRE, en mars dernier, la presse et les médias nationaux et régionaux ont également été informés, ainsi que les syndicats et autres associations de retraité(e)s. ASSOLIDAIRE a aussi saisi l'occasion des élections présidentielles pour interroger les candidats sur leur position vis-à-vis de ce dossier qui touche 15 millions de retraités. A ce jour, seule Nathalie Arthaud a répondu à notre lettre (voir site ASSOLIDAIRE).

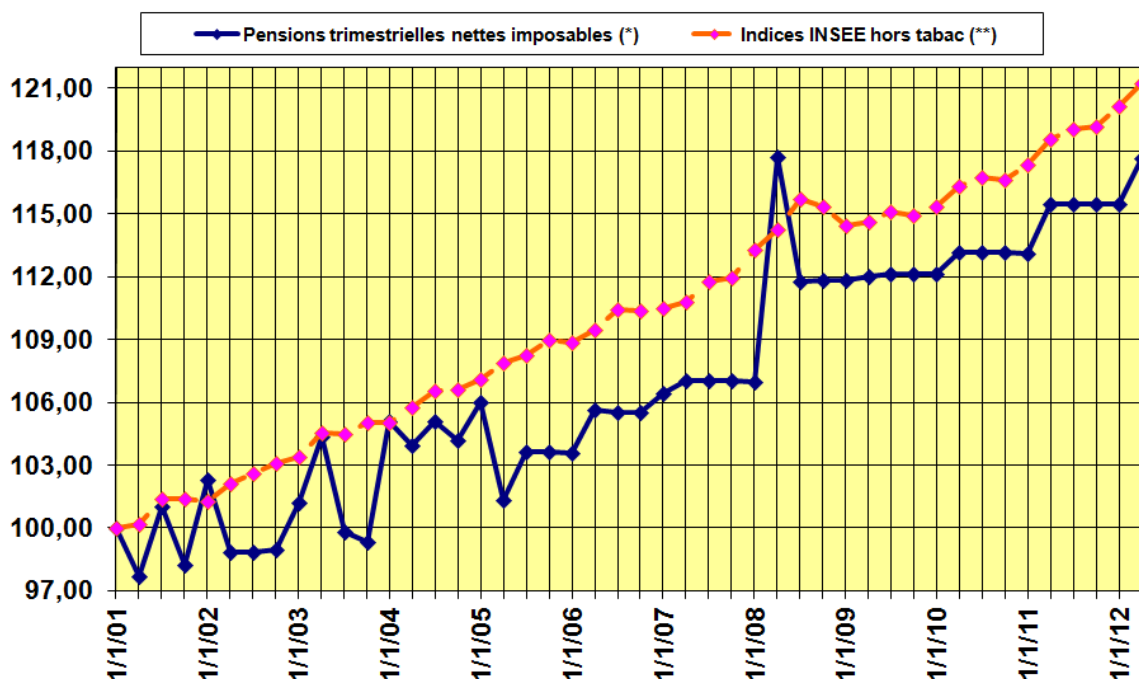
Ne manquez pas d'alerter toutes et tous les retraité(e)s que vous connaissez autour de vous en distribuant le tract qui se trouve sur notre site...

**Contacts : Michel Baurly 06 83 17 99 89, Michel Ponticq 06 87 22 10 86
assolidairenergies@yahoo.fr**

LECTURE DE LA REGRESSION SOCIALE :

NOS PENSIONS ET LE COÛT DE LA VIE

1^{er} janvier 2005 : avènement de la CNIEG,
1^{er} janvier 2009 : le « régime fonctionnaire » !!



(*) Pension trimestrielle NETTE IMPOSABLE relevée sur le bulletin de pension de l'agent KGB (aucun complément de pension annexe)

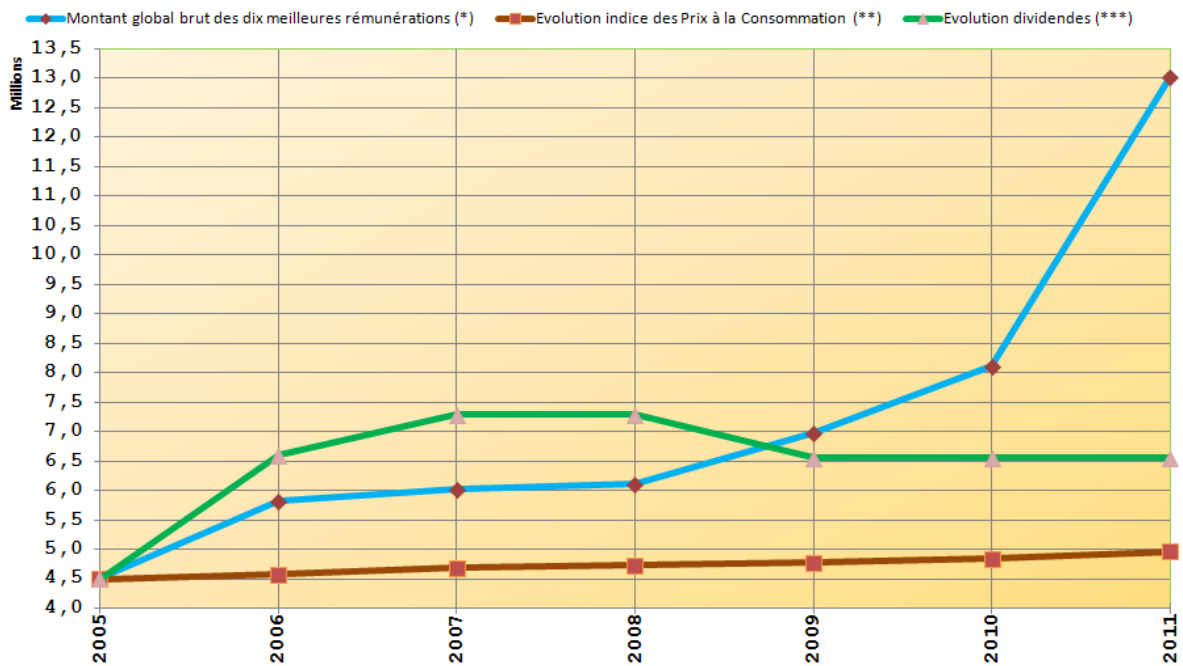
(**) Indice des Prix à la Consommation (IPC), à fin mars, série hors tabac – ensemble des ménages, relevé sur www.insee.fr

L'indice des prix à la consommation s'emballa au cours de ce premier trimestre 2012 : 124,63, soit près de 1,3% depuis janvier, et une dérive de l'ordre de 2,2% sur 12 mois. Rappelons que nous avons obtenu, au 1^{er} avril (en décalage avec la date d'effet normale que nous revendiquons, soit le 1^{er} janvier 2012) une augmentation, très généreusement accordée par les pouvoirs publics, de 2,1% (avec une prévision d'inflation de seulement 1,8 % pour 2012...).

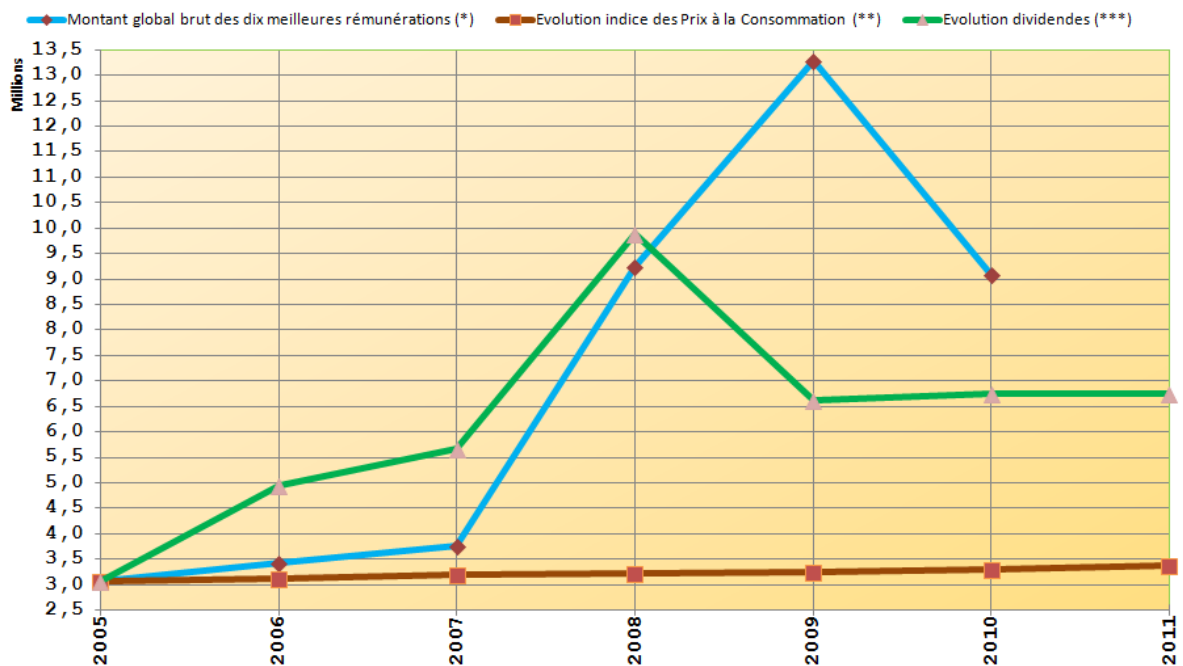
A noter que l'assiette de la CSG a augmenté de 2,16% au 1^{er} avril 2012 et le plafond de l'assiette pour la cotisation CAMIEG a été relevé par arrêté ministériel de 2,89%. Ainsi, la revalorisation provisoire de 2% accordée par la CNIEG au 1^{er} avril (2,1% au 1^{er} juillet avec effet rétroactif) n'est en réalité que de 1,91% pour certains d'entre nous !

La perte de notre pouvoir d'achat est, à présent, de l'ordre de près de 4% par an (soit près de 500 euros pour une pension de 1000 euros/mois !!) Voir l'intégrale entre les deux courbes... On est loin du compte et on s'aperçoit bien que l'objectif recherché est une baisse systématique de nos niveaux de pension, en terme de pouvoir d'achat : ça n'est pas admissible et nous ne l'admettons pas !!! (Voir par analogie l'évolution des TOP10 EDF et GDF-SUEZ, ci-après, sources « bilans sociaux » officiels des entreprises, et celle des dividendes actionnaires...).

Evolution du TOP 10 et dividendes EDF SA



Evolution du TOP 10 et dividendes GDF SUEZ



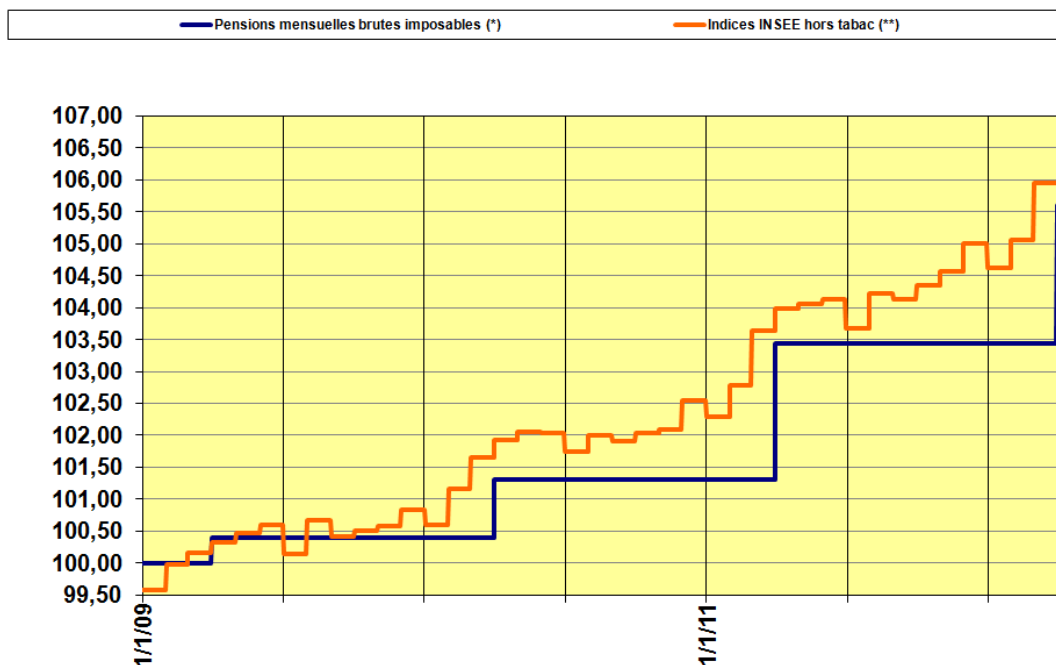
(*) *Montant brut¹ (y compris bonus et avantages en nature) des 10 meilleures rémunérations de l'entreprise, TOP10, en millions d'euros (source bilans sociaux 2005 à 2010 publiés sur Internet et 2011 publié sur le site du syndicat FO)*

(**) *Evolution, rapportée au TOP10, de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC), série hors tabac – ensemble des ménages, relevé, en décembre de chaque année, sur www.insee.fr*

¹ L'évolution des TOP10 GDF/SUEZ enregistre une rupture brutale de pente pour l'année 2010 : 9 millions d'euros seulement pour les dix meilleures rémunérations. Quand on sait (sources « document de référence 2010 », présenté en AG 2011) que les deux PDG de l'entreprise perçoivent respectivement **3,3 et 2 millions d'euros**, soit 5,3 millions d'euros à eux deux, on peut se demander si le montant brut considéré ne prend pas seulement en compte, en 2010, les rémunérations fixes, respectivement de **1,4 et 1 million d'euros** pour les deux PDG (la rémunération variable étant versée en 2011, tout comme l'attribution d'actions de performance : pour les deux PDG respectivement de **87 000 et 60 000 actions**). Question écrite posée à la prochaine AG du 23 avril 2012.

(***) Evolution, rapportée au TOP10, du Dividende voté en AG de chaque année (source convocation aux AG de l'agent KGB)

Gros plan sur l'augmentation pharaonique du niveau de nos pensions au 1^{er} avril 2012 et depuis notre nouveau régime de retraite au 1^{er} janvier 2009 (par souci de cohérence : indice 100 de référence au 01/01/2009 et suppression de la clause de revoyure 2009). Impressionnant, non, comparé à celui des TOP10 ? Et les écarts ne vont faire que s'amplifier avec le temps : une façon astucieuse de gratter, chaque année, quelques % sur notre pouvoir d'achat et personne n'ose mettre en regard des leviers d'action pour peser sur les décisions arbitraires de la bureaucratie.



(*) Pension trimestrielle NETTE IMPOSABLE relevée sur le bulletin de pension de l'agent KGB (aucun complément de pension annexe)

(**) Indice des Prix à la Consommation (IPC), à fin mars, série hors tabac – ensemble des ménages, relevé sur www.insee.fr

Ci-après le tracé (en vert) que l'évolution de nos pensions devrait normalement suivre... Mesurez les écarts et notre perte de pouvoir d'achat entre le vert et le bleu !!!

